Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Mélissa Beaulieu		Le 06 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Garderie centre éducatif les petits pas 2		2018347
Adresse		**Numéro de téléphone**
210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4		(418) 509-8401
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps partiel	60	ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Mona Martin	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en avant-midi pour une inspection de surveillance.
- Lors de la visite, le ratio est respecté.
- Affichés dans un endroit bien en vue sont les documents suivants: le permis et le rapport d'inspection, la routine quotidienne, les procédures d'évacuation, le nom de l'exploitante, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur et les allergies constituant la mort.
- À la suite de la vérification de 15 dossiers d'enfants, il a été constaté que tous les dossiers étaient complets. Les profils ainsi que les formulaires de consentement étaient tous remplis en bonne et due forme.
- Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement. Des exercices d'évacuation en cas d'incendie ont été effectués chaque mois, de même que la vérification des détecteurs et des avertisseurs de fumée.
- Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre.
- Observations: Les enfants sont arrivés de l'école, ont mangé leur dîner fourni par leurs parents et ont participé à des jeux libres. Lors de ces périodes de jeux libres, ils ont fait des constructions avec des blocs, joué dans la zone imaginaire, regardé des livres, réalisé des dessins et participé à des jeux de table.
- Discussions avec les éducatrices concernant les dossiers des employées et la politique 902.

original signé par
Mona Martin — Le 06 novembre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
janyka Savoie — Le 06 novembre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"